

Assemblée Générale Mixte

Questions-Réponses

30 AVRIL 2020



ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE

○ QUESTIONS ECRITES

- Question écrite au sens des articles L.225-108 et R.225-84 du code de commerce

Question de M. Jacques VAYSSE sur l'historique de la réorganisation financière de 2008 et le traitement fiscal du profit de restructuration : une réponse écrite détaillée a été apportée pour préciser chacune des étapes de l'opération et le traitement fiscal du profit de restructuration avec indication de notes pertinentes des Etats financiers.

- Questions hors article R. 225-84 du code de commerce

Question de M Yvan Flottes sur l'absence de dividende au titre de 2019 et les droits de garde des actions : une réponse écrite détaillée a été apportée pour rappeler, s'agissant des droits de garde, que la forme au nominatif pur permet au titulaire de ne pas supporter de droits de garde, et, sur les dividendes, pour préciser que le conseil d'administration étudiera, en fonction de l'évolution de la situation globale et des dispositions légales et réglementaires applicables, la possibilité pour la société de verser un acompte sur dividende au cours de l'exercice 2020 conformément aux dispositions de l'article L. 232-12 du Code de commerce, en tenant compte, notamment, du report à nouveau bénéficiaire qui intégrera, sous réserve du vote de la présente assemblée générale, le bénéfice de l'exercice 2019.